



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

PROCES VERBAL

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	27/09/2012 à 19h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-PV-2012-0
Etat du document	EXTRAIT POUR AFFICHAGE DANS LES 8 JOURS

Présents	Nicolas Rébérot Silvie Szczuka Patricia Lucot Eric Debosque Benjamin Dubois Eric Wintrebert	Dominique van Zuilen Antoine Ferté Francis Hutin André Destrez Bruno Lencel Marc Guérin
Absents excusés	Bertrand Pointier, Stéphanie Rébaudo, Sylvie Prédot	
Absent		
Procurations	Stéphanie Rébaudo donne procuration à Dominique van Zuilen Bertrand Pointier donne procuration à Patricia Lucot Sylvie Prédot donne procuration à Nicolas Rébérot	
Secrétaire de séance	Silvie Szczuka	
Début de la séance	19 h 00	
Fin de la séance	21 h 15	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	12
Conseillers votants :	15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2012

Date d'affichage : 23 septembre 2012

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date Lundi 30 juillet 2012, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le Lundi 6 août 2012 dans les conditions prévues à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 23 septembre 2012, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le Jeudi 27 septembre 2012 à 19 h 00, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le Jeudi 27 septembre 2012, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

Diverses informations - Communications du Maire

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 30 juillet 2012.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Silvie Szczuka, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire fait état des affaires en cours.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Affaires générales
 - 11 – Dématérialisation conventions
 - 111 – INSEE : Aireppnet
 - 112 – DGFIP : PES V2
 - 12 – Convention CDG02 : prévention santé
 - 13 – Divers
- 2 - Finances
 - 21 – Point finances
 - 22 – Demandes de subvention
 - 23 – Décision modificative
 - 24 – Subventions
 - 25 – Majoration TFNB
- 3 – Urbanisme
 - 31 – Révision PLU
 - 32 – Voiries communales
 - 33 – Dossier Trésorerie
- 4 – Questions diverses
 - 41 – Délégations du Maire
 - 42 – Tour de table (rapport des interventions extérieures)

1 – AFFAIRES GENERALES

11 – Dématérialisation conventions

111 – INSEE : Aireppnet

Le maire informe les membres du Conseil Municipal que les envois dématérialisés de données électorales à l'INSEE peuvent se faire par voie dématérialisée.

A cet effet, l'INSEE a élaboré une application qui s'appelle "AIREPPNET". Elle permet de transmettre directement à l'INSEE les fichiers générés au niveau de l'état civil et des élections et propose une convention portant sur la transmission des données électorales par internet à l'INSEE.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la transmission des données par internet à l'INSEE et tout document s'y rattachant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte la proposition ci-dessus.

112 – DGFIP : PES V2

Le maire informe le conseil municipal que la Trésorière nous a informés que la commune était sélectionnée pour le déploiement du PES V2. Il s'agit d'un protocole d'échange des données comptables nous évitant ainsi, de transmettre dans sa version papier les pièces comptables.

Le conseil autorise le maire à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette dématérialisation.

12 – CDG02 : prévention santé

Le maire informe le conseil municipal que la convention liant la commune avec le centre de gestion de l'Aisne relative à la prévention et à la santé des agents arrive à échéance au 31 décembre 2012. Il convient de procéder à son renouvellement. Le conseil décide de renouveler cette convention et charge le maire de procéder aux démarches administratives à cet effet.

13 – Divers

Point travaux :

Bruno Lencel fait état de l'avancement des travaux en cours. Une convention est en cours de rédaction afin d'installer un panneau de signalisation routière sur le mur d'une habitation de la Grand rue.

Deux branchements au réseau à l'assainissement collectif rue de Mainville viennent d'être réalisés suite à la construction de nouvelles maisons.

Une intervention est prévue pour la rénovation de la rue de Mainville sur une section endommagée suite aux intempéries.

Suite aux déviations dans la commune dues aux derniers accidents sur la RN31, des trous se sont formés à la hauteur de la place de la Fontaine. Eric Debosque remarque que la circulation dans le village a été très dangereuse, avec le passage de grands gabarits non adaptés à l'étroitesse de nos rues et notamment celles du centre bourg. Le maire va solliciter une réunion avec les intervenants et notamment avec la gendarmerie pour envisager une déviation différente si un tel cas se représente.

Le Maire propose de créer un dispositif d'Aide financière pour aider les particuliers adhérents du SPAC à payer les travaux de raccordement à l'assainissement collectif. Il s'agit d'un dispositif permettant de réaliser les travaux privatifs sous maîtrise d'ouvrage publique. Le SPAC avance la somme et se fait alors rembourser par mensualités. Les dossiers seraient instruits avec avis conforme du CCAS sur justification de ressources. Cette proposition est adoptée par le conseil municipal

Le maire informe le conseil d'une demande de l'association Oxyz'N de l'autoriser à établir le siège sociale de l'association à la Mairie de Ressons le Long. Il s'agit d'une association qui propose de la gymnastique d'entretien pour séniors ainsi que de la défense de rue pour les enfants et des cours d'auto défense pour les ados et les adultes. Le conseil municipal accepte cette demande.

2 - FINANCES

21 – Point finances

Eric Debosque fait un point sur les finances. Il fait état d'un budget sans surprise jusqu'à l'heure actuelle. La majorité des recettes escomptées sont arrivées sur le budget principal. Concernant le budget assainissement, la majorité des recettes sera effective lors de la facturation de fin d'année. Un taux très favorable ainsi qu'une grande souplesse de l'emprunt permet des remboursements temporaires de l'emprunt BFT pour les travaux d'assainissement collectif. Cela a une influence directe sur le prix du m3 d'eau qui est maintenu à 3,50 €. Le Maire fait remarquer que le FNGIR n'est pas réglé à ce jour et que les droits de mutation représentent une ressource non négligeable. Cela est notamment lié à un marché de l'immobilier dynamique sur la commune.

22 – Demandes de subvention

La tranche 1 des travaux d'aménagement de la traverse du village est maintenant terminée. Le service de la voirie départementale nous demande de leur confirmer la sollicitation de la subvention au titre des amendes de police. Le conseil municipal décide de confirmer cette sollicitation.

Le maire annonce qu'il est possible de solliciter la ligue de PICARDIE ainsi que le CNDS pour une aide à la réalisation du city stade. Le conseil décide de solliciter leur aide financière.

23 – Décision modificative M49

Eric Debosque rappelle au conseil qu'au vu de la trésorerie positive de la commune, il a été décidé de procéder à un remboursement temporaire de capital de l'emprunt long terme Assainissement. Ce remboursement temporaire de 50 000€, non prévu au Budget Primitif, nécessite donc de prendre une DM.

24 - Subventions

Les demandes de subventions suivantes ont été sollicitées :

- Demande de subvention au Conseil Général au titre des amendes de police provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10.000 habitants
- Demande de subvention auprès de la ligue du Football Amateur et au CNDS pour le projet Opération City stade

Remarque EW concernant le terrain de foot de Ressons qui a été modifié en y installant un parcours santé.

D'autre part la commune décide d'allouer une subvention de 40€ à l'association Picardie mémoire pour poursuivre leur activité de mise en valeur des sites patriotiques.

25 – Majoration TFNB

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré de fixer la majoration par mètre carré à 1,11 € sous réserve de l'application d'un plafond calculé par l'administration.

3 – Urbanisme

31 – Révision PLU

Réunion avec les exploitants de la commune dans le cadre de la révision :

Une des modifications à prévoir concerne la possibilité de rendre de la surface agricole plus importante.

En contre partie il y aura une déclassification de certains terrains classés constructibles qui ne le sont pas car grevés de prescriptions particulières suite à la mise en place du PPRI

3 réunions avec le bureau Géogram ont eu lieu depuis le démarrage de la révision.

Une esquisse de PADD devrait être disponible d'ici la fin de l'année.

Concernant les emplacements réservés, des modifications sont à prévoir suite aux démarches entamées avec les propriétaires concernés :

- L'ER 11 : le chemin prévu en bord de RN31 serait supprimé
- L'ER 10 : le chemin qui rejoint la STEP à la rue du marais St Georges longerait les propriétés cultivées pour ne pas démembrer la surface agricole
- L'ER 15 : autour du lavoir de Gorgny, l'ER était prévu notamment pour permettre le retournement du car, ce retournement est finalement déplacé ailleurs donc la surface de l'ER peut être réduite.

32 – Voiries communales

En ce qui concerne le déclassement des chemins ruraux qui ne sont plus utilisés en tant que tels, les propriétaires se sont manifestés pour acquérir les surfaces.

Pour cela il y aura une proposition d'ouverture d'enquête publique pour déclasser ces chemins dans un premier temps.

L'incorporation dans le domaine public de la partie de cour commune concernant les habitations situées Avenue de la Gare à la Vache Noire (anciennement lotissement Vico), est envisagé, en prévision des travaux d'assainissement collectif et suite à l'accord unanime des différents propriétaires.

En ce qui concerne la restauration du lavoir de Cheneux : 3 devis nous sont parvenus et la commission doit les étudier.

33 – Dossier Trésorerie

Le compte rendu annuel à la collectivité (CRCACL) pour l'année 2011 est adopté à l'unanimité

4 – QUESTIONS DIVERSES

41 – Délégations du maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2011-046 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 21 juin 2011,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions concernant :

- La désignation d'un avocat
- Le prix du bail à l'association de chasse
- Le montant de la redevance pour occupation du domaine public
- La décision sur déclaration d'intention d'aliéner
- L'accord de permis de construire

42 – Tour de table (rapport des interventions extérieures)

Marc Guérin fait état d'une étude du syndicat des eaux : celui-ci a demandé une étude sur la faisabilité des ressources en eau potable de la vallée pour faire face aux variations de niveau d'eau dans les nappes phréatiques.

La DDASS demande de créer des connections entre les différents réseaux

Une réunion du SIVOM aura lieu demain 28 septembre

ED : la réunion CDDL de la CCPVA : Fontenoy ayant abandonné son projet d'assainissement collectif, soit un montant de 250 000 € sur 6 ans, une partie de cette somme sera attribuée à Fontenoy pour l'ANC et une autre partie sera attribuée au projet d'école à Berny Rivière, ainsi qu'à l'assainissement collectif dans des communes prêtes à faire les travaux

NR : L'assemblée départementale du Conseil Général a adopté le principe de création d'une Agence départementale d'ingénierie pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie et en bâtiment pour épauler les Collectivités Territoriales sur des travaux « légers »

L'adhésion est fixée à 50 € la 1^{ère} année et la cotisation annuelle à 430 € pour Ressons donnant un droit d'accès au service, qui sera par ailleurs payant.

Leur rôle serait d'intervenir lorsqu'un bureau d'étude ne le ferait pas.

La création de cette agence ne verra le jour que si les communes y adhèrent

Accord de l'adhésion à l'unanimité

EW : L'accueil de la chorale adulte créée avec le club de musique de la CCPVA aura lieu le vendredi soir de 19h à 20h30 à la salle multifonction de Ressons ou à Berny Rivière.

Une réunion était organisée ce soir par la CCPVA et les maires des communes avec le commandant Pourtau pour lutter contre les risques de cambriolages durant la période hivernale

Monsieur le Maire annonce que le principe du rappel à l'ordre de la commune a été apprécié par le parquet.

L'ouverture d'une cantine à Ressons depuis la rentrée de septembre connaît un vif succès et a nécessité l'embauche d'une personne supplémentaire.

L'Association Cantonale « Loisirs et Culture » aura lieu le 12 octobre à la salle de la mairie de Tartiers.

La mission 14-18 avec la CCPVA et la communauté de communes de l'Oise se poursuit.

Le montant de la souscription du livre : « Il y a 100 ans en Soissonnais, 1000 cartes postales » est de 30 €. On décide d'en commander 10 exemplaires.

Le transport des betteraves a démarré le 17 septembre et la fin de la campagne est prévue pour courant janvier 2013

Le site de Bucy pourra être visité prochainement.

La collectivité a maintenant accès à « base élève » fourni par l'inspection académique.

Information sur la majoration du droit à construire

Des statuts de la CCPVA ont été modifiés pour des compétences nouvelles

FH signale que des personnes âgées sont contactées par téléphone sous couvert de la mairie, mais NR rappelle que les administrés doivent s'informer à la mairie s'ils ont des doutes au sujet de ces démarches.

AD : La source à l'entrée de la STEP est à modifier, BL s'en occupe.

PL : L'opération brioches, le marché et la brocante de la Vache Noire auront lieu le WE du 14 octobre.

PL : La centenaire de Ressons est décédée en maison de retraite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,

Nicolas REBEROT